

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

DD CS PP
JURA

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

29 JAN. 2021
COURRIER ARRIVÉE

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régulariser le niveau de production de la pisciculture sous le moulin aux Planches près Arbois

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GAILLARD

Prénom Roland

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Truites du Jura

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GAILLARD Roland

RCS / SIRET

8 4 4 3 9 7 6 4 6 0 0 0 1 0

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a Autres ICPE soumises à autorisation	Rubriques : 2130 ICPE : Production piscicole > 20 tonnes par an (A) 4725 ICPE : Stockage d'oxygène (2t à 200t) (D) 1210.1 IOTA : Dérivation d'un débit > à 5% du débit de référence (A) 3110.1 IOTA : Obstacle à la continuité écologique >50cm (A) 3120.2 IOTA : Installation modifiant le profil en long <100m (D)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La production de salmonidés de la pisciculture sous le moulin est actuellement de 100 tonnes.
Le projet consiste à régulariser l'autorisation de production au niveau actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'augmentation de production a permis de répondre à la croissance du marché dans un secteur géographique demandeur de produits locaux de qualité.

In fine, la régularisation permettra de mettre à jour l'arrêté préfectoral d'exploitation vis à vis des prescriptions de l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de cette régularisation, il n'est pas prévu d'entreprendre de travaux.

Les installations existantes permettent d'assurer une production dans de bonnes conditions et dans le respect des prescriptions de l'arrêté du 1er avril 2008.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pisciculture permet une production de 100 tonnes de salmonidés chaque année.

Pour cela, j'utilise l'eau de la Cuisance (FRDR618) à partir du barrage d'un ancien moulin, dont il subsiste le bâtiment. En amont de la pisciculture, la rivière est parsemée de plusieurs autres seuils artificiels mais aussi naturels notamment liés aux formations de tuf qui génèrent des cascades faisant la réputation touristique de la commune.

L'eau utilisée est intégralement restituée à la rivière après traitement grâce à un filtre rotatif. Pour maintenir la vie aquatique dans la Cuisance, un débit réservé est maintenu en tout temps.

Pour réaliser cette production, j'utilise 1 800m² de bassins bétonnés facilement nettoyables et adaptés à l'élevage des salmonidés.

Nous sommes actuellement 2 pour assurer la production sur ce site et sur celui des Grottes sur la même commune. Nous réalisons également une petite activité de transformation de nos produits pour la vente locale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre des ICPE et à un notice d'incidence Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Production piscicole :	100 tonnes / an
Barrage sur la Cuisance :	>50cm
Superficie de la pisciculture (dont m ² bassins) :	0,6ha (1800m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Sous le Moulin
39600 Les Planches près Arbois

Parcelle 000 AA 112

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 48' 28" E Lat. 46° 52' 51" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Arrêté préfectoral n°1296 du 28 décembre 1988 autorisant la création d'une pisciculture

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 1 : Reculée des Planches près Arbois (430002180)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide en aval du pont du chemin de Parencot

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de la Reculée d'Arbois (Arrêté préfectoral n°934 du 21 juillet 1997) Mouvement de terrain : le risque majeur est identifié à 750 m de la pisciculture sur les lieux d'éboulement près d'une des sources de la Cuisance (Grotte des Planches)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reculée des Planches près Arbois (FR4312025 et FR4301321)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reculée des Planches près Arbois (SC_39_010)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une dérivation d'eau préexiste sur la rivière Cuisance. Une partie du débit du cours d'eau est donc captée entre le barrage et l'exutoire de la pisciculture. Le débit de la Cuisance est réduit sur une distance de 550m entre ces deux points. Dans tous les cas, en toute saison, l'intégralité du débit utilisé est restituée à la rivière.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La dérivation d'une partie du débit de la Cuisance réduit partiellement et temporairement l'habitabilité du milieu. Mais une majeure partie de l'année, la dérivation n'a pas d'impact sur le milieu aquatique compte tenu de la faible proportion d'eau déviée dans la pisciculture par rapport au débit total de la rivière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la pisciculture génère du trafic notamment lié aux livraisons entrantes et sortantes mais le projet n'est pas de nature à augmenter ce trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement temporaire des aérateurs engendre un bruit d'eau mais le projet n'est pas de nature à augmenter ce bruit. Le bâtiment le plus proche de la pisciculture (ancien moulin) est occupé par un local technique, une habitation et trois locations saisonnières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée par la pisciculture pour l'élevage de truites est rejetée dans la Cuisance après passage dans un filtre rotatif. Les MES collectées par ce dispositif sont valorisées dans le cadre d'un plan d'épandage conclu avec M. CATTET installé à la Châtelaine, GAEC des Mondenons.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ATM sont collectés par le service d'équarrissage (Entreprise PROVALT - MONNARD) dans le cadre d'un contrat de service. Les palettes et les sacs d'aliment ainsi que les divers bidons sont déposés à la déchetterie d'Arbois.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En amont de la pisciculture, il existe un autre établissement de production piscicole. J'exploite les deux sites et le suivi réalisé en aval de mes deux exploitations permet d'identifier d'éventuel cumul des impacts.

A côté de la pisciculture, a été construite la station d'épuration communale (060939425001). Son exutoire est un ancien bras toujours affluent de la Cuisance, en aval de la pisciculture.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant l'exploitation du site, l'eau rejetée dans la Cuisance est préalablement traitée grâce à un filtre rotatif de marque FAIVRE, modèle 160 (60µm).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité d'élevage sur cette pisciculture existe depuis 1988. En tant qu'ex salarié et aujourd'hui gérant, je maîtrise parfaitement le fonctionnement de cette exploitation.

La démarche en cours a pour objectif de régulariser une situation existante sans ajouter d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Le service "Aquaculture" de l'ITAVI est venu les 3 et 4 décembre pour réaliser un audit environnemental du site dans le cadre du Plan de Progrès. Les résultats de cette expertise ne montrent pas d'impact significatif de l'activité sur le milieu récepteur.

Je pense donc qu'une évaluation environnementale complémentaire au nouveau dossier d'autorisation n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Vous trouverez ci-joint les résultats des analyses réalisées les 3 et 4 novembre 2020 par l'ITAVI et le laboratoire Eurofins de Douai. Ceux-ci sont conformes aux normes fixées dans l'arrêté de prescriptions nationales du 1er avril 2008.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Les Planches près Arbois

le, 16/02/2021

Signature

